Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260409-DCM_2026_027-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Elénore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Christophe VERINE, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à Mme Françoise GUEZELLO.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme Marine CHEVILLARD.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	25
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-027

Objet : Désignation de représentants au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Carnac

En application des articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Carnac a été créé le 23 janvier 1986 (arrêté préfectoral). Il rassemble les communes de Carnac, Plouharnel, La Trinité sur Mer, Saint Philibert et Locmariaquer.

Le SIVU du CIS de Carnac a pour objet d'assurer l'organisation et la gestion du bâtiment du Centre d'Incendie et de Secours. (Les équipes et le matériel sont gérés directement par le SDIS).

Le siège social du SIVU est situé à Carnac.

Les statuts du SIVU prévoit que le Comité Syndical est composé de 2 délégués par commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.5212-1 et suivant, fixant les modalités de création d'un SIVU,
Vu les statuts du SIVU,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner **Monsieur Michel GUEZET** et **Monsieur Marc LE ROUZIC** comme délégués au comité syndical du SIVU du CIS de Carnac,
- D'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Marine CHEVILLARD

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.